SAÉ 5

OBSERVATOIRE
SCIENCE ET TECHNOLOGIE
Guide d'enseignement A
1re année du 2e cycle du secondaire

UN DON D'ORGANES

DOSSIER DE L'ÉLÈVE

DOCUMENT DE TRAVAIL

L'étude de cas 1
La mise en contexte 4
La collecte d'informations 7
La solution 15
La validation 16

DOCUMENTS D'ÉVALUATION

Mon évaluation 19
Les grilles d'évaluation 20

DOCUMENTS D'ÉVALUATION

MARCHE À SUIVRE ET ÉVALUATION : CD2 – SCIENCE

Observatoire / Guide
10760

Nom : _____ Groupe : _____

L'ÉTUDE DE CAS

MOT À MOT
LE 17 DÉCEMBRE 2006 - CKFL, MONTRÉAL
Les nouvelles – 19h01 – 30 s

LE DOSSIER – SÉCURITÉ ROUTIÈRE

JULIEN LACHAPELLE (LECTEUR) : Alors qu'on attend encore la neige à Montréal et Québec, un premier accident de motoneige impliquant deux personnes est survenu dimanche à Rouyn-Noranda.

Le conducteur a perdu la maîtrise de son véhicule qui a quitté le sentier balisé pour percuter un arbre. Le chauffeur souffre de sérieuses blessures au dos. Le passager, un adolescent de 14 ans, a subi un traumatisme crânien et repose dans un état critique.

Cet accident relance le débat sur la sécurité routière sur les sentiers du Québec.

– 30 –

MOT À MOT
LE 18 DÉCEMBRE 2006 - CKFL, MONTRÉAL
Les nouvelles –8h03 – 40 s

LE DOSSIER – SÉCURITÉ ROUTIÈRE

JULIEN LACHAPELLE (LECTEUR) : Les tentatives pour sauver la vie de l'adolescent victime d'un accident de motoneige hier à Rouyn-Noranda ont échoué.

Deux médecins spécialistes ont déclaré la mort cérébrale du jeune garçon ce matin. Le coroner Jean Gauthier a été mandaté pour étudier les circonstances de l'accident et soumettre des recommandations sur la sécurité routière.

Les médecins, les coordonnateurs et les proches de la victime explorent la possibilité de faire un don d'organes, bien que l'adolescent n'avait pas signé sa carte de don.

Les personnes qui désirent témoigner leur sympathie à la famille pourront le faire lors du service funéraire qui aura lieu samedi prochain à Rouyn-Noranda.

– 30 –

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Dans cette étude de cas, vous serez appelés à jouer le rôle des médecins, des coordonnateurs et des proches de la victime pour évaluer si les organes de cet adolescent pourront être prélevés.

Prenez connaissance des rôles des acteurs présentés dans le schéma de la page suivante pour mieux définir les aspects légaux, médicaux, éthiques et sociaux du don d'organes.

Nom : _____ Groupe : _____

L'ÉTUDE DE CAS (*suite*)

Le rôle des acteurs de l'étude de cas

Les rôles des médecins, des coordonnateurs et des proches de la personne accidentée sont résumés dans le schéma ci-dessous.

Médecins

Rôle

- Étudier la fonction des types de tissus et des systèmes des organes à prélever.
- Évaluer l'état de santé du donneur.
- Mesurer les effets de l'incompatibilité sanguine.
- Évaluer la compatibilité du donneur et des receveurs en fonction des facteurs suivants :
  - les organes du receveur et du donneur doivent être de la même taille ;
  - les organes du donneur doivent être en bon état ;
  - les groupes sanguins du donneur et du receveur doivent être compatibles.
- Recommander ou déconseiller la transplantation d'organes.

Coordonnateurs

Rôle

- Trouver quelles sont les conditions légales à respecter pour prélever des organes.
- Considérer les aspects sociaux, éthiques et légaux pour autoriser le prélèvement d'organes.
- Recommander ou déconseiller le prélèvement des organes du donneur.

Proches de la personne accidentée

Rôle

- Accorder ou non leur consentement pour procéder au prélèvement des organes.
- Considérer les valeurs et les croyances de chacun.
- Tenter de dégager un consensus pour rendre la décision.

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

L'ETUDE DE CAS (*suite*)

Le profil du donneur

Pour évaluer la possibilité de faire un don d'organes, on obtient le dossier médical de la personne accidentée. Voici les principales informations extraites du dossier de l'adolescent de 14 ans victime d'un traumatisme crânien.

- Groupe sanguin A^+
- Souffre d'une maladie qui affecte le pancréas : le diabète
- Souffre d'une maladie des intestins : la maladie de Crohn
- Taille : 1,63 m
- Poids : 52 kg

Les profils des individus en attente d'organes

Pour évaluer la compatibilité des receveurs et du donneur, on dispose de ces informations médicales sur le profil des individus en attente d'un organe.

Receveur	Âge	Poids	Taille	Groupe sanguin	Organe attendu
Individu 1	48 ans	78 kg	1,78 m	A-	Cœur
Individu 2	15 ans	50 kg	1,60 m	A+	Rein
Individu 3	14 ans	60 kg	1,70 m	O+	Pancréas
Individu 4	13 ans	55 kg	1,65 m	AB^+	Cœur
Individu 5	51 ans	80 kg	1,79 m	O^-	Pancréas
Individu 6	47 ans	85 kg	1,85 m	A^+	Rein
Individu 7	39 ans	70 kg	1,74 m	B^-	Cœur
Individu 8	52 ans	77 kg	1,80 m	A+	Intestin
Individu 9	10 ans	30 kg	1 m	AB^+	Rein

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA MISE EN CONTEXTE

Je m'interroge

1. Qu'est-ce qu'un don d'organes ?

2. Qu'est-ce qu'une mort cérébrale ?

3. Qui sont les acteurs de cette étude de cas ?

4. Quelles questions les médecins devraient-ils se poser pour émettre leurs recommandations sur la possibilité de faire un don d'organes ?

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA MISE EN CONTEXTE *(suite)*

5. Quelles questions les coordonnateurs devraient-ils se poser pour présenter leur demande sur la possibilité de faire un don d'organes ?

6. Quelles questions les proches de la personne accidentée devraient-ils se poser pour consentir au don d'organes ?

Je dois

7. Reformulez le but de cette étude de cas.

Je pense

8. D'après vous, dans cette étude de cas, le don d'organes est-il possible ? Justifiez votre réponse.

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA MISE EN CONTEXTE *(suite)*

Ce que je sais, ce que je dois chercher

9. Notez les informations dont vous disposez et celles que vous devrez chercher.

Ce que je sais…	Ce que je dois chercher…

Je prépare

10. Où trouverez-vous les informations pour faire votre travail ?

11. Définissez, en ordre chronologique, les principales étapes de travail pour effectuer cette étude de cas.

Rétroaction

	Oui	Non
Est-ce que je comprends ce que j'ai à faire ?	☐	☐

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA COLLECTE D'INFORMATIONS

LES MÉDECINS

Je cherche

Vous êtes les médecins responsables de la transplantation d'organes. Vous devez évaluer la compatibilité du donneur et des receveurs. Étudiez d'abord le dossier médical du donneur potentiel.

1. Trouvez un type de tissu qui compose les organes du donneur mentionnés dans ce tableau. Précisez leur fonction.

Organe	Type de tissu	Fonction du type de tissu
Peau		
Cœur		
Pancréas		
Intestins		
Moelle épinière		
Reins		
Os		

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA COLLECTE D'INFORMATIONS (*suite*)

2. Trouvez à quel système appartiennent les organes du donneur nommés ci-dessous. Spécifiez la fonction de ce système.

Organe	Système	Fonction de ce système
Peau		
Cœur		
Pancréas		
Intestins		
Moelle épinière		
Reins		
Os		

3. Pour qu'on puisse effectuer une transplantation, les organes du donneur doivent être en bon état. Quels organes ne pourraient pas être prélevés ? Justifiez votre réponse.

4. Quelle est la cause du décès du donneur ?

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA COLLECTE D'INFORMATIONS (*suite*)

5. Le rejet dépend de plusieurs facteurs, dont la compatibilité des groupes sanguins. Ce réseau de concepts représente la composition du sang et démontre le rôle des constituants du sang lorsque les groupes sanguins sont incompatibles. Écrivez les mots ci-dessous à l'endroit approprié dans le schéma qui suit et définissez la fonction des constituants du sang.

- Agglutination des globules rouges
- Formation de caillots
- Éléments figurés
- Globules blancs (leucocytes)
- Plaquettes sanguines (thrombocytes)
- Élément liquide
- Plasma
- Globules rouges (érythrocytes)

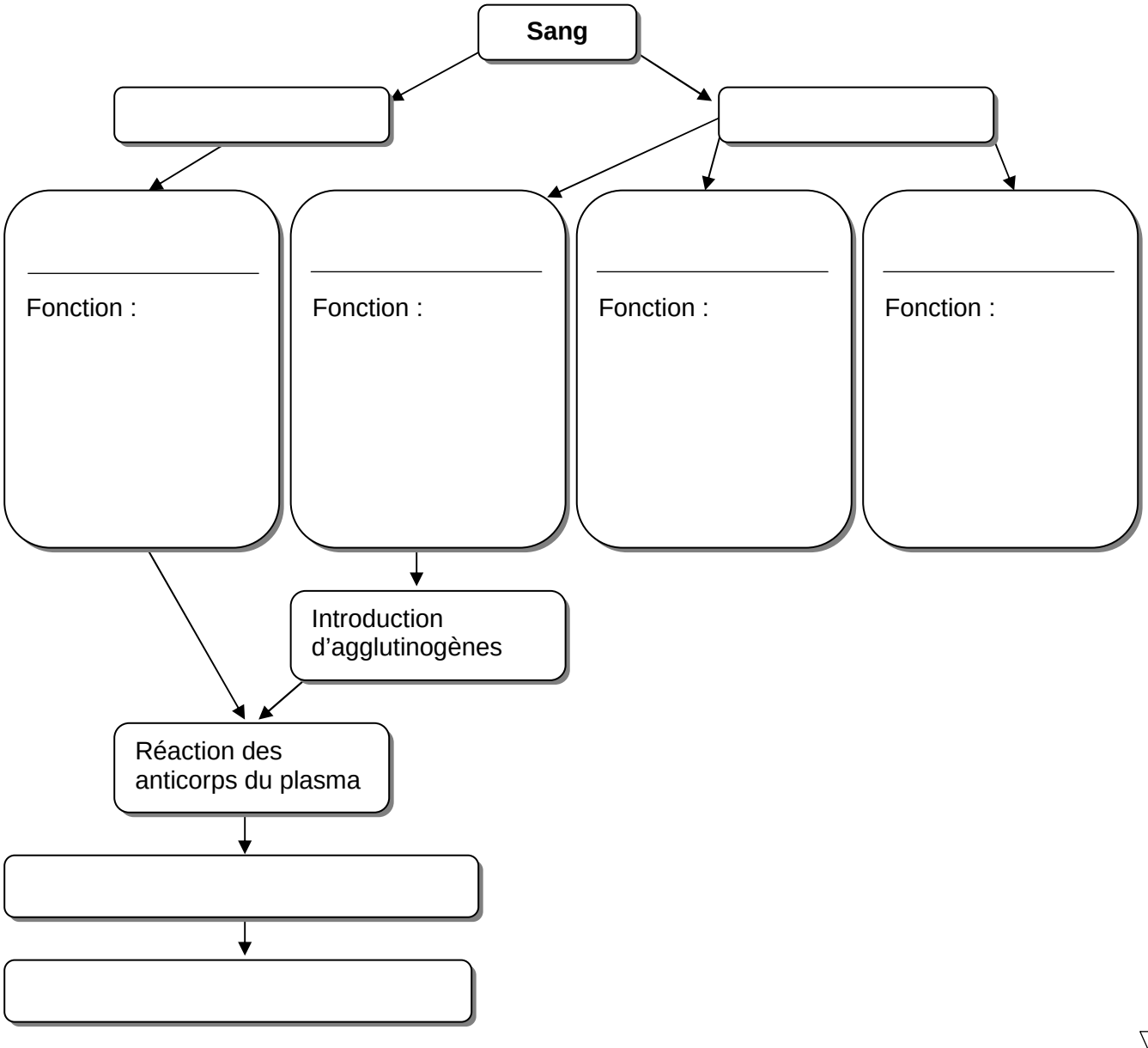

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA COLLECTE D'INFORMATIONS (*suite*)

J'applique

6. Vous devez évaluer la compatibilité entre le donneur et les receveurs. Voici la liste des individus qui attendent un organe.

À l'aide des informations dont vous disposez sur les receveurs, vérifiez si ces derniers sont compatibles avec le donneur. Expliquez votre évaluation.

Receveur	Compatible oui/non	Explication
Individu 1		
Individu 2		
Individu 3		
Individu 4		
Individu 5		
Individu 6		
Individu 7		
Individu 8		
Individu 9		

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA COLLECTE D'INFORMATIONS (*suite*)

7. Un donneur et un receveur qui ne sont pas du même groupe sanguin peuvent-ils être compatibles ? Justifiez votre réponse.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

© **ERPI** Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Rétroaction

Est-ce que je comprends bien en quoi consistent :	Oui	Non
• la compatibilité des groupes sanguins ?	☐	☐
• les systèmes ?	☐	☐
• la fonction des constituants du sang ?	☐	☐
• les tissus ?	☐	☐
• les organes ?	☐	☐

Nom : _____ Groupe : _____

LA COLLECTE D'INFORMATIONS (*suite*)

LES COORDONNATEURS

Je cherche

Vous êtes les coordonnateurs responsables des transplantations. Vous devez considérer les aspects légaux, sociaux et éthiques du don d'organes. Répondez aux questions suivantes pour guider votre réflexion.

1. Combien de personnes attendent des organes au Québec ?

_____

_____

_____

2. Combien y a-t-il de transplantations chaque année ?

_____

_____

3. Quel est le taux de succès des transplantations ?

_____

_____

4. Est-ce que la majorité des Canadiens sont en faveur du don d'organes ?

_____

_____

_____

5. Est-ce que la famille du receveur peut communiquer avec les proches du donneur ?

_____

_____

_____

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA COLLECTE D'INFORMATIONS (*suite*)

6. Quelles sont les conditions légales à respecter pour prélever les organes et consentir au don ?

J'applique

7. Dans cette étude de cas, quelles conditions légales sont respectées pour proposer un don d'organes ?

8. Dans cette étude de cas, quelles conditions légales ne sont pas respectées pour procéder au don d'organes ?

© **ERPI** Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA COLLECTE D'INFORMATIONS (*suite*)

LES PROCHES

Je cherche

Vous devez maintenant jouer les rôles des proches de la personne accidentée. Chaque membre de l'équipe représente un de ces proches. En tenant compte des informations que l'équipe a recueillies, chaque membre doit accepter ou refuser le don d'organes.

1. Résumez vos arguments et ceux présentés par les autres personnes de l'équipe.

Nom du membre de l'équipe	Pour ou contre le don d'organes	Arguments présentés

J'applique

2. Votre équipe consent-elle à faire un don d'organes ? Expliquez pourquoi.

_____

_____

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA SOLUTION

Inspirez-vous des questions suivantes pour vérifier si le prélèvement d'organes est possible.

1. Les médecins recommandent-ils de transplanter des organes ? Lesquels ? Pour qui ?

2. Dans cette étude de cas, quelles sont les conclusions des membres de votre équipe qui représentent les proches ? Avez-vous dégagé un consensus pour faire un don d'organes ? Pourquoi ?

3. Dans votre étude de cas, les coordonnateurs peuvent-ils recommander le prélèvement des organes en respectant toutes les conditions légales ?

4. Selon les données que vous avez recueillies, est-ce que des organes seront prélevés pour faire un don ? Expliquez pourquoi.

Rétroaction

	Oui	Non
Avez-vous exploré plusieurs solutions ?	☐	☐

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA VALIDATION

Je justifie

1. Expliquez pourquoi le donneur et les receveurs sont compatibles.

2. Expliquez pourquoi, dans votre étude de cas, le prélèvement d'organes est possible ou non. Précisez quelles conditions légales et médicales sont respectées ou non.

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA VALIDATION (*suite*)

Ma réflexion

3. Comment votre opinion sur le don d'organes a-t-elle évolué depuis le début de cette étude de cas ?

_____

_____

4. Quelles sont les connaissances qui ont fait évoluer votre opinion ?

_____

_____

_____

_____

_____

5. Comment cette étude de cas modifiera-t-elle votre attitude face au don d'organes ?

_____

_____

_____

_____

© **ERPI** Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

MON ÉVALUATION

Utilisez la grille de la page suivante pour vous évaluer. Inscrivez A, B, C, D ou E à l'endroit approprié du tableau.

CD 2 Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques.				
Critères*	**Éléments observables**	**Moi**	**Enseignant ou enseignante**	**Commentaires**
1	**La mise en contexte** Formulation de questions guidant la collecte d'informations et du but de l'étude de cas		☐ Avec aide	
2	**La collecte d'informations** Vérification de la compatibilité du donneur et des receveur		☐ Avec aide	
3	**La solution** Mise en commun des recommandations et décision		☐ Avec aide	
4	**La validation** Justification de la décision		☐ Avec aide	

*** Critères d'évaluation**

1 Formulation d'un questionnement approprié
2 Utilisation pertinente des concepts, des lois, des modèles et des théories de la science
3 Production d'explications ou de solutions pertinentes
4 Justification adéquate des explications, des solutions, des décisions ou des opinions

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

LA GRILLE D'ÉVALUATION

CD 2 Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques.

Critères*	Éléments observables	A	B	C	D	E
1	**La mise en contexte** Formulation de questions guidant la collecte d'informations et du but de l'étude de cas	Les questions guidant la collecte d'informations (questions des médecins, des coordonnateurs, des proches) sont pertinentes. Le but de l'étude de cas est très clair.	Les questions guidant la collecte d'informations sont pertinentes. Le but de l'étude de cas est clair.	Les questions guidant la collecte d'informations sont plus ou moins pertinentes. OU le but de l'étude de cas est plus ou moins clair.	Les questions guidant la collecte d'informations sont plus ou moins pertinentes. ET Le but de l'étude de cas est plus ou moins clair.	Le travail est à reprendre.
2	**La collecte d'informations** Vérification de la compatibilité du donneur et des receveurs	Les analyses de compatibilité sont adéquates et les explications ciblent les bons facteurs de compatibilité et d'incompatibilité.	Les analyses de compatibilité sont adéquates, et les explications ciblent les bons facteurs de compatibilité et d'incompatibilité, mais comportent quelques erreurs mineures.	Quelques analyses de compatibilité sont inadéquates. OU Plusieurs explications ne ciblent pas les bons facteurs de compatibilité ou d'incompatibilité.	La majorité des analyses de compatibilité sont inadéquates. ET La majorité des explications sont incohérentes.	Le travail est à reprendre.
3	**La solution** Mise en commun des recommandations et décision	La décision et les recommandations des proches, des médecins et des coordonnateurs sont cohérentes. Les recommandations formulées concordent avec les résultats de la collecte d'informations et sont rédigées dans un langage soigné.	La décision et les recommandations des proches, des médecins et des coordonnateurs sont cohérentes. Les recommandations formulées concordent avec les résultats de la collecte d'informations.	La décision et les recommandations des proches, des médecins et des coordonnateurs sont plus ou moins cohérentes. OU Les recommandations formulées concordent plus ou moins avec les résultats de la collecte d'informations.	La décision et les recommandations des proches, des médecins et des coordonnateurs sont plus ou moins cohérentes. ET Les recommandations formulées concordent plus ou moins avec les résultats de la collecte d'informations.	Le travail est à reprendre.
4	**La validation** Justification de la décision	Toutes les explications médicales et légales sont nommées pour justifier qu'il y aura ou non prélèvement d'organes.	Les explications médicales sont bonnes, mais les explications légales sont incomplètes pour justifier qu'il y aura ou non prélèvement d'organes.	Les explications légales sont bonnes, mais les explications médicales sont incomplètes pour justifier qu'il y aura ou non prélèvement d'organes.	Les explications médicales et légales sont incomplètes pour justifier qu'il y aura ou non prélèvement d'organes.	Le travail est à reprendre.

*** Critères d'évaluation**

1 Formulation d'un questionnement approprié
2 Utilisation pertinente des concepts, des lois, des modèles et des théories de la science
3 Production d'explications ou de solutions pertinentes
4 Justification adéquate des explications, des solutions, des décisions ou des opinions

Nom : _____ Groupe : _____

DOCUMENTS D'INFORMATION

Extraits du Code civil du Québec sur le don d'organes

Le majeur peut régler ses funérailles et le mode de disposition de son corps ; le mineur le peut également avec le consentement écrit du titulaire de l'autorité parentale ou de son tuteur. À défaut de volontés exprimées par le défunt, on s'en remet à la volonté des héritiers ou des successibles. Dans l'un et l'autre cas, les héritiers ou les successibles sont tenus d'agir ; les frais sont à la charge de la succession.

Article 42, Code civil du Québec

Le majeur ou le mineur âgé de 14 ans et plus peut, dans un but médical ou scientifique, donner son corps ou autoriser sur celui-ci le prélèvement d'organes ou de tissus. Le mineur de moins de 14 ans le peut également, avec le consentement du titulaire de l'autorité parentale ou de son tuteur.

Cette volonté est exprimée soit verbalement devant deux témoins, soit par écrit, et elle peut être révoquée de la même manière. Il doit être donné effet à la volonté exprimée, sauf motif impérieux.

Article 43, Code civil du Québec

À défaut de volontés connues ou présumées du défunt, le prélèvement peut être effectué avec le consentement de la personne qui pouvait ou aurait pu consentir aux soins.

Ce consentement n'est pas nécessaire lorsque deux médecins attestent par écrit l'impossibilité de l'obtenir en temps utile, l'urgence de l'intervention et l'espoir sérieux de sauver une vie humaine ou d'en améliorer sensiblement la qualité.

Article 44, Code civil du Québec

Le prélèvement ne peut être effectué avant que le décès du donneur n'ait été constaté par deux médecins qui ne participent ni au prélèvement ni à la transplantation.

Article 45, Code civil du Québec

Source : Éditeur officiel du Québec, « Code civil du Québec », 2007, [en ligne]. (Consulté le 23 août 2007.)

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

DOCUMENTS D'INFORMATION (*suite*)

Les conditions préalables au don d'organes

Le don d'organes en vue d'une transplantation n'est possible qu'en cas de **mort cérébrale**, une manière très exceptionnelle de mourir. La **mort cérébrale est le décès constitué par l'arrêt définitif du fonctionnement du cerveau qui est irrémédiablement détruit**. C'est un état très rare (moins de 2 % de tous les décès répondent aux critères de la mort cérébrale). Il s'agit d'une personne ayant subi un traumatisme crânien mortel et irréversible (exemples : hémorragies cérébrales spontanées, rupture d'anévrisme ou tout autre incident qui a privé le cerveau d'oxygène). Un ventilateur artificiel assure l'oxygénation du sang afin de préserver les organes du donneur potentiel en vue d'une greffe.

Il est important de ne pas confondre mort cérébrale et comas (ces derniers n'entraînent pas le décès et le cerveau n'est que partiellement abîmé). En cas de mort cérébrale, l'activité cardiaque et la respiration sont **maintenues artificiellement**. Ceci permet aux organes de recevoir l'oxygène indispensable à leur fonctionnement. Ce maintien artificiel ne peut durer que quelques heures. Lorsque le patient en état de mort cérébrale se trouve sous ventilateur artificiel, le rythme respiratoire est maintenu et le cœur continue de battre uniquement parce que le ventilateur fait son travail. **Sans ventilateur, le cœur arrête de battre**.

Pour confirmer la mort cérébrale, deux médecins qui ne participent ni au prélèvement ni à la greffe doivent procéder à une série d'examens rigoureux qui démontrent la destruction totale et définitive du cerveau. S'il y a constat de décès clinique et que le cœur ne bat plus, il ne peut y avoir don d'organes puisque les cellules se dégradent rapidement lorsque le sang ne circule plus. Le patient peut toutefois faire **don de ses tissus** car pour ce type de don, il n'est pas nécessaire de maintenir la circulation sanguine au moyen de la ventilation artificielle après le décès. Dans certaines conditions, la cornée des yeux, les valvules cardiaques, les os, la peau, peuvent survivre quelques heures après le décès.

Lorsque le patient est officiellement en état de mort cérébrale et que la famille a fait part de sa volonté à consentir au don d'organes et de tissus, on le maintient sous ventilateur tandis que le personnel médical tente de trouver le plus rapidement possible des receveurs compatibles. Un seul donneur d'organes et de tissus peut sauver ou améliorer plusieurs vies.

Le **prélèvement** des organes et tissus se fait en salle d'opération. La procédure est empreinte du même **respect**, de la même **dignité** que toute autre intervention chirurgicale. On remet ensuite le corps du donneur aux autorités funéraires compétentes.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, « Don d'organes et de tissus. », 2007, [en ligne]. (Consulté le 10 mars 2007.)

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

DOCUMENTS D'INFORMATION (*suite*)

Des réponses à vos questions

Qui peut donner ses organes et ses tissus ?

Toute personne peut faire don de ses organes et tissus. Une évaluation médicale déterminera quels organes et tissus pourront être prélevés.

Si j'ai signifié mon consentement au don d'organes, est-ce que l'on fera tout ce qui est possible pour me sauver la vie ?

Absolument. Les médecins responsables d'un patient aux soins intensifs ou à l'urgence sont complètement indépendants des équipes de transplantation. Leur seule préoccupation est de sauver la vie de leurs patients, non de trouver des organes pour la transplantation. Les spécialistes de la transplantation n'interviennent pas avant que les tentatives pour sauver la vie des patients aient échoué, que le diagnostic de décès ait été posé et que le consentement au don d'organes ait été confirmé.

Est-ce que je serai vraiment mort au moment du prélèvement ?

Oui. Le décès est constaté et certifié de façon indépendante par des médecins ne faisant pas partie des équipes de prélèvement ou de transplantation (Code civil du Québec, article 45).

Les transplantations sont-elles vraiment efficaces ?

Absolument. Les procédures de transplantation et les résultats continuent de s'améliorer d'année en année. La plupart des patients transplantés mènent une vie améliorée et productive. Le taux de succès des transplantations varie selon les types d'organes, mais se situe généralement entre 85 % et 95 % un an après la chirurgie.

Quels organes et tissus peuvent être prélevés pour une greffe ?

Les organes qui peuvent servir pour une transplantation sont les reins, le cœur, les poumons, le foie, le pancréas et les intestins. Les principaux tissus greffés sont les os, la peau, les valves du cœur, les veines, les tendons et les cornées. Un seul donneur peut procurer des organes et des tissus à plusieurs personnes.

Peut-on faire don de certains organes ou tissus seulement ?

Lors de votre décès, vos proches auront à remplir un questionnaire médico-social vous concernant. Il importe donc, lors du partage de votre décision de donner vos organes et tissus à votre décès avec vos proches, de mentionner à ces derniers si des restrictions existaient quant à votre accord à donner certains organes et tissus.

Y a-t-il un âge limite pour donner ses organes et ses tissus ?

Non. Toute personne, peu importe son âge, peut être considérée comme un donneur potentiel. C'est plutôt la qualité des organes et des tissus qui est déterminante. Au Québec, le donneur d'organes le plus âgé avait 88 ans. Concernant les tissus, le donneur le plus âgé au Canada avait 102 ans.

Y a-t-il des frais liés au don d'organes et de tissus ?

Non, il n'y a aucuns frais reliés au don d'organes et de tissus pour les familles ; par contre, les arrangements funéraires sont de la responsabilité de celles-ci.

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

DOCUMENTS D'INFORMATION (*suite*)

Est-ce que le donneur pourra être exposé au salon funéraire ?

Le don d'organes et de tissus n'affecte pas l'apparence du corps. L'intervention au cours de laquelle on prélève les organes et les tissus se fait avec le même soin que les autres interventions chirurgicales, en salle d'opération, de sorte que, lorsque le corps est habillé, il n'y a aucun signe extérieur de cette intervention. Ainsi, le don d'organes et de tissus n'empêche aucun arrangement funéraire, incluant celui de laisser le cercueil ouvert.

Est-ce que ma religion autorise le don d'organes et de tissus ?

La plupart des grandes religions considèrent le don d'organes et de tissus comme un acte humanitaire et l'autorisent. Toutefois, si vous avez des doutes ou des questions, vous pouvez consulter un représentant de votre religion.

Est-ce que le don d'organes est possible en région éloignée ?

Oui, on peut identifier un donneur potentiel dans une région éloignée. Avec l'accord de la famille, le corps du défunt est transféré dans un centre de prélèvement puis retourné à son point d'origine, sans frais pour la famille.

Est-ce que mes organes et mes tissus seront utilisés aux fins de la recherche scientifique ou de l'enseignement ?

Vos organes et vos tissus serviront à la recherche ou à l'enseignement seulement si vous avez donné spécifiquement votre consentement à cet effet et que vos organes ou vos tissus ne conviennent pas à la transplantation ou à la greffe. Vos proches auront à le spécifier dans le formulaire de consentement qu'ils rempliront au moment de votre décès.

Comment se fait l'attribution des organes ?

L'attribution des organes s'effectue selon les protocoles établis ; elle est basée sur différents facteurs dont le groupe sanguin, la compatibilité tissulaire, le poids et la taille, l'urgence médicale et le temps d'attente sur la liste des receveurs.

Est-ce que l'identité du donneur ou du receveur sera dévoilée ?

Non. Le don d'organes est un geste anonyme. Si toutefois un receveur désire communiquer avec la famille du donneur, ou vice-versa, il pourra le faire par l'entremise de Québec-Transplant, mais l'anonymat sera respecté.

Peut-on vendre ou acheter des organes ou des tissus ?

Non. Il est illégal de vendre ou d'acheter des organes ou des tissus humains.

Ma famille ou mes proches peuvent-ils s'opposer à ma décision ?

Votre consentement à un don d'organes et de tissus doit être respecté par votre famille et vos proches. C'est pour cette raison qu'il faut les informer de votre décision, signer l'autocollant de consentement et l'apposer sur sa carte d'assurance maladie ou encore faire inscrire son consentement dans le Registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Chambre des notaires du Québec.

Je n'ai pas fait connaître ma volonté…

Lors de votre décès, si l'équipe médicale ne peut connaître votre volonté, celle-ci abordera vos proches afin qu'ils puissent prendre une décision à propos du don d'organes et de tissus. C'est souvent parce qu'elles ignorent votre volonté et qu'elles vivent un moment difficile que, dans le doute, certaines familles s'opposent au don d'organes et de tissus.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, « Don d'organes et de tissus », 2007, [en ligne]. (Consulté le 10 mars 2007.)

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

DOCUMENTS D'INFORMATION (*suite*)

Les personnes en attente d'une transplantation									
Année	**Cœur**	**Cœur/ poumons**	**Poumons**	**Foie**	**Pancréas**	**Rein/ pancréas**	**Rein**	**Autres combinaisons**	**Total**
1995	27	1	27	30	2	8	450	-	**514**
1996	24	1	28	32	5	16	471	-	**577**
1997	31	3	29	42	8	26	498	-	**637**
1998	29	4	27	38	6	37	486	-	**627**
1999	28	3	34	53	15	38	593	-	**764**
2000	17	4	35	46	29	47	637	0	**815**
2001	31	7	28	67	30	57	716	0	**936**
2002	36	4	39	90	28	38	689	5	**925**
2003	27	6	48	91	18	32	638	4	**860**
2004	34	4	42	103	23	40	626	0	**872**
2005	30	5	70	107	22	45	724	6	**1009**

Source : Québec-Transplant
Extraits du site Internet

Le nombre de personnes décédées en attente d'une transplantation							
Année	**Cœur**	**Cœur/ poumons**	**Poumons**	**Foie**	**Pancréas**	**Rein/ pancréas**	**Rein**
1995	14	2	1	9	N/D	N/D	N/D
1996	11	0	7	14	N/D	N/D	N/D
1997	11	0	8	10	N/D	N/D	N/D
1998	7	1	2	9	N/D	N/D	N/D
1999	12	0	2	9	N/D	N/D	N/D
2000	3	1	8	13	0	2	23
2001	8	0	7	9	1	1	25
2002	12	1	7	18	0	0	24
2003	12	2	5	12	0	3	12
2004	8	1	12	10	0	0	11
2005	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

Source : Québec-Source : Québec-Transplant
Extraits du site Internet

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

DOCUMENTS D'INFORMATION (*suite*)

Le nombre de transplantations								
Année	**Cœur**	**Cœur/ poumons**	**Poumons**	**Foie**	**Pancréas**	**Rein/ pancréas**	**Rein**	**Total**
1995	51	2	14	87	1	2	199	**382**
1996	37	0	10	95	2	1	184	**329**
1997	44	2	22	86	3	1	167	**341**
1998	36	2	17	90	8	3	170	**356**
1999	39	2	22	112	13	7	201	**427**
2000	44	2	29	111	17	3	217	**454**
2001	39	1	25	100	11	6	214	**442**
2002	43	4	19	99	23	8	191	**432**
2003	47	2	25	113	17	3	229	**488**
2004	36	0	26	106	7	1	204	**424**
2005	40	0	23	94	8	10	187	**362**

Source : Québec-Source : Québec-Transplant
Extraits du site Internet

© **ERPI** Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.

Nom : _____ Groupe : _____

DOCUMENTS D'INFORMATION (*suite*)

Les sondages

L'attitude des Canadiens et des Canadiennes face au don d'organes :
Sondage Léger Marketing, mars 2004

- Près de trois Canadiens sur quatre acceptent de faire don de leurs organes.
- La majorité des Canadiens (73 %) acceptent de faire don de leurs organes lors de leur décès. Cependant, parmi eux, 34 % n'ont pas pris les dispositions à cet effet contre 39 % qui l'ont fait.
- Parmi ceux qui refusent de faire don de leurs organes, 29 % n'ont pas de raison particulière pour expliquer leur choix.
- Il est à noter que, parmi ceux qui refusent de faire don de leurs organes, 58 % des personnes âgées de plus de 65 ans se considèrent trop âgées ou trop malades pour faire don de leurs organes à leur décès.
- La majorité des Canadiens feraient don de leur rein si un proche en avait besoin.

L'attitude des Québécois et des Québécoises face au don d'organes :
Sondage Léger Marketing, avril 1999

En avril 1999, un sondage Léger & Léger faisait état que plus de 80 % de la population québécoise était en accord avec le don d'organes et qu'elle considérait très important que les professionnels de la santé les renseignent sur ce sujet.

Détails du sondage :

- 82,9 % se disaient tout à fait d'accord pour faire don de leurs organes.
- 59,0 % ont pris des dispositions pour faire connaître leurs intentions concernant le don de leurs organes.
- 59,7 % ont informé leur famille ou leurs proches de leurs intentions en ce qui concerne le don d'organes.
- 69,2 % considèrent qu'il n'y a pas de limite d'âge pour faire don de leurs organes.
- 79,3 % considèrent que les professionnels de la santé s'assurent de donner le maximum de soins avant de constater la mort cérébrale d'un patient.
- 94,9 % considèrent très important le rôle d'information et d'explication que doivent jouer les professionnels de la santé auprès de la famille d'une personne déclarée en mort cérébrale.

Source : Québec-Transplant, « Les sondages », 2007, [en ligne]. (Consulté le 23 mars 2007.)

© ERPI Reproduction et modifications autorisées uniquement dans les classes où le manuel *Observatoire* est utilisé.